

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2024_05

CONTRAT D'ENTRETIEN D'UN SYSTEME DE PPMS

ECOLE JULIEN VICAT

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L. 2123-1, R. 2122-8,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société, l'entretien du système de PPMS installé à l'école Julien VICAT,
Considérant que la proposition remise par la société SECURITE VOL FEU est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société SECURITE VOL FEU, située rue Paul-Louis Héroult, BP 278, 26106 ROMANS SUR ISERE CEDEX, représentée par M. Anthony GRASSO, un contrat d'entretien du système de PPMS installé à l'école Julien VICAT.

Article 2 : le présent contrat prend effet à compter de la date de signature, pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une même durée, sans pouvoir excéder quatre ans.

Article 3 : Précise que le montant de ce contrat d'entretien s'élève à 350.00 € HT par an.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 17 janvier 2024,

Le Maire,



Dominique MOMBARD